

GLOSSAIRE LINGUISTIQUE

Sophie Sournin-DUFOSSÉ
Chargée de TD à l'Université du Tampon
Université de La Réunion

***Résumé:** Ce travail a pour but la lecture aisée et la compréhension de travaux écrits à partir de la Théorie des Opérations Énonciatives selon le linguiste Français Antoine Culioli. Une approche bilingue français / anglais s'appliquera aux travaux d'ordre contrastif en particulier dans l'étude du nom et de ses satellites. Un glossaire linguistique servira de base de travail à toute analyse en traductologie.*

***Mots-clés:** approche bilingue, contrastivité, glossaire.*

Les éléments présentés ci-dessous sont tirés en partie des ouvrages suivants (voir bibliographie) : Dubois *et al.* (2002), Groussier, Rivière (1996), Guillemin-Flescher (1993), Lapaire, Rotgé (1992), Pottier (1967), Neveu (2000), Paveau, Sarfati (2003). Les autres ouvrages succinctement cités sont indiqués entre parenthèses dans le corps du texte.

Actualisation (*actualization*) : Transformation d'un élément renvoyant à la notion pure, en élément déterminé de telle façon qu'il puisse être inséré dans un contexte. Mouvement du virtuel à l'actuel selon certains linguistes. « La transformation d'un élément renvoyant à la notion en élément déterminé de telle façon qu'il puisse être inséré dans un contexte. » (Guillemin-Flescher in Chuquet [1986 : 140])

Actualiser (*actualize*) : Inscrire dans la réalité (« réaliser ») ; mettre en œuvre ; passer du prospectif à l'effectif ; rendre actuel ¹ **virtualiser**.

Allocataire (*addressee*) : La personne à qui le locuteur s'adresse [rappel : *loqui*, en latin, signifie « parler »]. On peut parler à ce propos, de « personne écoutante » (pour reprendre une formulation de Guillaume), que l'on oppose à la « personne parlante » dans le rapport interlocutif (l'« échange verbal »).

Beaucoup de grammairiens emploient indifféremment allocataire et **coénonciateur**. Toutefois, le second terme semble moins tributaire de la communication orale et, à la suite des travaux de Benveniste et Culioli, évoque un sujet humain complet, qui est davantage rattaché à un contexte socioculturel et affectif.

Analytique (*analytic*) : Qui procède par dissociation ; qui décompose une totalité en éléments constitutifs.

Anaphore/anaphorique (*anaphora/anaphoric*) : Qui renvoie à du déjà exprimé, à du déjà posé dans le discours [du grec *pherein*, « porter » et *ana-*, « en arrière »]. Rappel de texte qui s'oppose l'appel de texte de la cataphore. Dans le domaine des opérations énonciatives, l'anaphore désigne un mouvement rétrospectif de l'esprit vers du déjà enregistré, du déjà accompli dans le domaine des opérations et des repérages.

Animé (*animate*) : Propriété primitive associée à certaines notions pures. La propriété /animé/ est constituée par la combinaison des propriétés /vivant/ et /mobile/. Elle sera donc associée à toutes les notions d'animaux à l'exclusion des notions de végétaux. Qui a les propriétés de /volition/, d'intention/, de /cognition/ et de /perception/.

Argument (*argument*) : Chacun des termes mis en relation avec un autre terme par une opération de prédication est un argument.

Dans la TOE, on représente la structure constituée par le prédicat et ses arguments (ou lexis prédiquée) par la formule : $a r b$. Le premier argument (a) est exprimé dans la chaîne par le C0, le deuxième argument (b) par la C1, le prédicat (r) par le verbe.

NB : 1) Le 1er argument est également le thème (terme repéré par rapport à la situation d'énonciation dans tous les cas sauf celui de la prédication d'existence où le thème est la situation d'énonciation elle-même). 2) Quand la relation prédiquée est une identification (partielle ou totale) exprimée par un verbe copulatif, le 2^e argument est appelé attribut.

Aspect/aspectuel (*aspect/aspectual*) : L'aspect est un des modes de détermination d'un prédicat. Dans la détermination aspectuelle, l'énonciateur indique comment et dans quelle mesure son propre **point de vue** modifie sa présentation du procès prédiqué. La catégorie de l'aspect a des manifestations et un fonctionnement profondément différents en anglais et en français.

Certain (*certainty*) : Zone modale de la référence à ce que l'énonciateur donne à entendre qu'il considère comme factuel. Seule la référence à des faits contemporains de l'énonciation (actuels) ou antérieurs à celle-ci (révolus) peut appartenir au certain.

Classe (*class*) : Totalité des occurrences effectives, possibles, fictives, etc., correspondant à une définition (ensemble de propriétés) donnée.

On voit que, pour qu'il y ait classe, il faut qu'il y ait possibilité d'occurrences, c'est-à-dire d'éléments distincts, donc, que l'on ait affaire à une notion pure à laquelle est associée la propriété /discontinu/. La construction d'une classe est, dans l'échelle des opérations de détermination d'une notion pure, la première opération faisant intervenir la dimension quantitative non pas en délimitant une quantité

(quantification) mais en rendant possible la délimitation de quantités (quantifiabilisation). En anglais, cette opération de détermination est marquée par le marqueur Ø...S.

Une *classe* représente un ensemble d'unités linguistiques ayant une ou plusieurs propriétés communes entre elles. En grammaire distributionnelle, une *classe grammaticale* sera définie comme l'ensemble des unités ayant les mêmes possibilités d'apparaître en un point donné de l'énoncé. La notion de classe grammaticale s'oppose ainsi à la notion de partie du discours telle que la définit la grammaire traditionnelle, par référence à une théorie de l'adéquation entre le nom et la substance, le verbe et le procès, etc.

La notion de *classe* est utilisée en sémantique sur le modèle de la logique des classes. Par exemple, on établit la taxinomie des termes de parenté en étudiant les rapports entre les différentes unités ; la classe des êtres dénotés (denotata) par le mot *parent* est plus grande que celle des être dénotés par le mot *père*, on dira que *père* est à l'égard de la classe des parents en relation d'*hyponymie* et que *parent* est en relation d'*hyperonymie* à l'égard de *père*.

On appelle *classe de mots*, en linguistique structurale et distributionnelle, une catégorie de mots définis par des distributions analogues dans des cadres syntaxiques préalablement déterminés. Ainsi, on définira une classe de déterminants par la position qu'ils ont en français de précéder une autre catégorie, les noms. Les classes de mots remplacent les parties du discours de la grammaire traditionnelle.

On appelle *classe de morphèmes* l'ensemble des morphèmes ayant le même environnement (contexte) et la même distribution.

On appelle *classes nominales* les catégories caractérisées par l'emploi de certains suffixes, appelés *indices de classe* ou *classificateurs*, entre lesquelles certaines langues négro-africaines répartissent les noms selon la nature des êtres ou des choses qu'ils désignent (humain, actant, nombre, etc.).

On appelle *classe syntagmatique* le regroupement en une même classe des morphèmes ayant les mêmes environnements.

En analyse de discours, on appelle classes d'équivalence les classes fondées sur l'équivalence ou identité de distribution (Harris).

Classe notionnelle (*notional class*) : Classe dont les éléments sont des notions pures. Une classe notionnelle est définie par une propriété commune à tous les éléments. Le fléchage générique est une opération de fléchage sur un élément d'une classe notionnelle.

Classe paradigmatique (*paradigmatic class*) : Classe de tous les mots ou groupes de mots susceptibles d'être insérés à telle place dans une chaîne donnée.

On appelle *classe paradigmatique* ou *distributionnelle* le regroupement en une même classe des morphèmes lexicaux ou grammaticaux qui peuvent être substitués les uns aux autres dans de nombreuses phrases, c'est-à-dire qui possèdent les

mêmes propriétés distributionnelles. **Classe syntaxique** = partie du discours (*syntactic class / part of speech*) : Classe de tous les mots ou groupes de mots d'une langue donnée compatibles avec un ensemble fini de comportements morphosyntaxiques dans les énoncés.

Compact = continu non-quantifiable (*compact continuous*) : Propriété primitive associée par définition à certaines notions pures, essentiellement des notions de procès du type /état/, soit temporaires, soit permanents. L'association de la propriété /compact/ rend les notions de procès réfractaires à toute détermination quantitative. Il en résulte que, même lorsque des déterminants ailleurs quantitatifs sont employés avec des noms renvoyant avec de telles notions pures, ils prennent une signification qualitative.

Le degré minimal de détermination constitué par le renvoi à la notion pure revient, pour l'énonciateur, à considérer une notion indépendamment de toute détermination quantitative. Dans ce cas, même si la propriété habituellement associée à la notion pure en cause est /dense/ ou /discontinu/, ces propriétés sont remplacées par la propriété /compact/ qui rend impossible toute quantification.

Conceptualisation (*conceptualization*) : « Ensemble des phénomènes mentaux (*perceptifs et cognitifs*) qui permettent à l'énonciateur de saisir une globalité conçue afin de la transformer en message linguistique linéaire [...]. (Pottier in Joly [1997 : 28])

Cognitif/cognition (*cognitive/cognition*) : Qui a trait à la connaissance ; qui concerne la façon dont l'esprit abstrait des concepts à partir de son expérience sensorielle et psychique du réel.

Continu (*continuous*) : Propriété primitive associée à certaines notions pures. L'association à une notion pure de la propriété /continu/ a pour conséquence, lorsque cette notion est exprimée par un nom, le fonctionnement indénumérable de ce nom.

On distingue la propriété /continu quantifiable/ ou /dense/ (associée aux notions désignées, entre autres par les « noms de matières » comme *coffee*), et la propriété /continu non-quantifiable : ou /compact/ (associée aux notions de procès comme « courage »).

Une notion pure à laquelle est associée la propriété /continu/ ne peut définir une classe d'occurrences parce qu'il n'y a pas, par définition, d'occurrence distincte de cette notion.

Défini/définitude (*definite/definiteness*) : Circonscrit et identifié avec précision [formé sur le verbe latin *finire*, « mettre un terme à ... », ce qui n'est pas sans rappeler déterminer, qui provient de *terminare*].

On associe traditionnellement l'emploi de l'article THE avec la définitude. En

effet, on part du principe que le domaine (ou champ) référentiel du nom que THE accompagne est parfaitement délimité et identifié.

Déictique (*deictic*) : « Démonstratif » au sens strict, c'est-à-dire « ayant rapport avec l'action de montrer ». Ce terme qualifie un marqueur de détermination situationnelle dans la situation d'énonciation et seulement cela.

1) Sur le plan de la référence à l'espace, on peut considérer que la valeur d'un marqueur déictique est l'indication d'un degré de proximité/éloignement par rapport soit à l'énonciateur soit aux deux co-énonciateurs.

2) Sur le plan de la référence au temps, les déictiques *now* et *then* indiqueront respectivement la coïncidence ou la non-coïncidence d'un événement avec un intervalle incluant T_0 moment de l'énonciation.

Déixis (*deixis*) : Repérage direct par rapport à l'énonciateur et/ou au moment d'énonciation dans la Situation d'énonciation.

Démonstratif (*demonstrative pronoun/adjective*) : Ce terme a deux significations :

1) « Ayant rapport avec l'action de montrer ». Dans ce sens, démonstratif = déictique. Terme désignant, dans de nombreuses langues naturelles, en particulier indo-européennes, des déterminants, pronoms, parfois adverbes, fonctionnant d'une part comme déictiques, d'autre part comme anaphoriques. **Dénombrable** (*countable*) : Dans la grammaire de l'anglais actuel, se dit du fonctionnement des noms renvoyant à des notions pures auxquelles est associée la propriété /discontinu/. Ce fonctionnement est caractérisé par la compatibilité avec le pluriel, les adjectifs numériques cardinaux, et les déterminants *a(n)*, *few*, *a few*, *many*, *a number of*, *several*, *each*, *every*.

Dénombrable (*partitive*) = classificateur : Nom suivi de la préposition *of* et exprimant soit la notion d'« unité » soit la notion de « sorte », que l'on peut insérer à gauche d'un nom renvoyant à du continu pour le faire fonctionner comme s'il renvoyait à du discontinu.

Dense = continu quantifiable (*dense continuous*) : Le continu quantifiable est susceptible de détermination quantitative parce qu'il est par définition, divisible en quantités.

Quand la propriété /dense/ est associée à la notion pure à laquelle renvoie un nom anglais, celui-ci a un fonctionnement indénombrable (notamment, incompatibilité avec *a(n)*...Ø, le pluriel, *many*...S, (*a*)*few*...S, *a number of*, *several* et les numériques) mais compatibilité avec certains quantifieurs : *much*, (*a*) *little*, *a quantity of*.

Déterminant (*determiner*) : Premier mot d'un SN constituant, en combinaison avec le marqueur de nombre, le marqueur du degré de détermination énonciative de la notion pure à laquelle renvoie le nom. La valeur d'un déterminant pourra être

différente selon le nombre avec lequel il est combiné. Les déterminants sont la trace d'opérations de repérage conférant à la notion pure à laquelle revoie un nom divers degrés de spécificité qualitative et quantitative.

Outil grammatical qui apparaît avant le nom et permet une opération de délimitation (apporter des limites au concept exprimé par le nom), (Alamichel [1999 : 131]).

Détermination (*determination*) : Opération linguistique de spécification d'un terme désignateur. Elle peut être réalisée par les déterminants du nom, qu'ils soient déterminants actualisateurs ou complémentaires, mais aussi par des constituants dont la fonction syntaxique permet de restreindre l'étendue référentielle de l'élément sur lequel s'exerce leur fonctionnement : adjectif ou substantif épithète, syntagme prépositionnel complément déterminatif, relative déterminative.

Détermination [degré de] (*determination [degree of]*) : En TOE, degré de généralité /spécificité référentielle entre d'une part la généralité absolue et d'autre part la singularité absolue de l'occurrence individuelle irréductible à toute autre. La détermination est soit qualitative soit quantitative. La détermination qualitative est primaire. La détermination intervient à tous les niveaux.

Deixis (*deixis*) : Du grec qui signifie « ostension, fait de montrer » et qui est employé pour désigner l'identification langagière des paramètres de la situation d'énonciation. Les formes concernées sont appelées déictiques, recouvrant généralement à la fois les indicateurs personnels et spatio-temporels, bien que Benveniste n'emploie le terme que pour les derniers. Jakobson utilisera de son côté le terme *embrayeur*, traduction de l'anglais *shifter*, emprunté à Jespersen (1922).

Discontinu = discret (*discrete*) : Propriété primitive associée à certaines notions pures. Une notion à laquelle est associée la propriété /discontinu/ définit une classe d'occurrences parce qu'il y a, par définition, des occurrences distinctes de cette notion pure.

L'association à une notion de la propriété /discontinu/ a pour conséquence, lorsque cette notion est exprimée par un nom, le fonctionnement dénombrable de ce nom. En anglais, les marqueurs de détermination exclusivement compatibles avec la propriété /discontinu/ sont, pour les noms, les déterminants *a(n)*, *several*, *a number of*, *(a) few*, *many*, *every*, *each*, les numéraux, le pluriel, à l'exclusion des déterminants *(a) little*, *much*, *a (large/small) quantity of*, *a (large/small/fair) amount of*.

Discours (*discourse/speech*) : Les paroles (orales ou écrites produites par l'énonciateur.

Le discours est fondamentalement individuel, situationnel et momentané, car il est rattaché à un acte d'énonciation spécifique (« je prends la parole »), inscrit dans

l'espace et le temps (« je parle à un certain lieu, à un moment donné »).

Embrayeurs (*shifters*) : Terme proposé par Ruwet pour traduire l'anglais *shifter*, créé par Jespersen (et repris par Jakobson) pour désigner un pronom ou adverbe renvoyant d'une part à un élément d'une classe définie par une fonction dans la situation d'énonciation d'autre part à l'identification référentielle de cet élément de la situation extralinguistique coïncidant avec la situation d'énonciation.

« La signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message » (Maingueneau [1994 : 11]). Ces morphèmes ne peuvent être interprétés que si on les rapporte à l'acte d'énonciation unique qui a produit l'énoncé à l'intérieur duquel ils se trouvent. La classe des embrayeurs recouvre essentiellement les *personnes* (énonciateur et allocutaire) et les *localisations spatio-temporelles* qui en dépendent.

Les embrayeurs ont un sens tel que l'identification de leur référent exige que l'on prenne en compte leur occurrence, l'acte d'énonciation singulier qui les porte. L'identification du référent s'opère grâce à *l'environnement spatial et temporel* singulier de cette occurrence.

Les embrayeurs permettent la conversion de la *langue* comme système de signes virtuels en *discours* par lequel un énonciateur et son allocutaire confrontent leurs dires sur le monde (Maingueneau *op. cit.*). Suite phonique ou graphique produite par un énonciateur, formant un tout cohérent ; fragment autonome de discours ; morceau de texte.

Énonciation (*Uttering act*) : Acte de construction, donc de production par un énonciateur donné d'un énoncé donné à un moment d'énonciation donné, à l'intention d'un coénonciateur donné, ou « Acte individuel d'utilisation de la langue [...] » (Maingueneau *op. cit.*).

Selon Benveniste (1902-1976) : « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ».

Énoncé (*utterance*) : « Objet linguistique résultant de cette opération [opération d'énonciation] » (Maingueneau *op. cit.*).

Unité d'énonciation. On appelle énoncé ce que produit un énonciateur au cours d'un acte d'énonciation unique et qui, pour lui, forme un tout, ce qui va avoir des conséquences sur la forme prosodique.

On ne peut pas dire que le terme d'énoncé soit synonyme de phrase parce que *phrase* est un terme purement syntaxique, sans prise en compte de la situation d'énonciation alors qu'*énoncé* renvoie à l'acte d'énonciation par lequel, dans une situation d'énonciation donnée, un énonciateur donné se met en relation avec un coénonciateur donné.

D'autre part, qu'il s'agisse ou non d'une phrase, un énoncé porte la marque linguistique de son énonciateur qui est responsable non seulement du choix des notions pures en cause mais encore des déterminations (modalité, aspect, temps,

etc.).

Sur le plan prédicatif, on peut dire qu'un énoncé inclut une opération de prédication soit unique soit centrale. En effet, si l'énoncé est constitué par une phrase complexe, la prédication de la proposition principale conditionne dans une certaine mesure celles des subordonnées.

Si aucun prédicat n'apparaît dans l'énoncé, on peut considérer qu'il y a un marqueur non-verbal de prédication consistant soit en une mimique accompagnant l'acte de langage, soit en une prosodie particulière. Enfin, beaucoup d'énoncés comportent des marques référentielles qui ne sont intelligibles que dans la totalité du texte (reprises, etc). Selon Benveniste (in Chuquet [1986 : 62]) :

L'acte individuel par lequel on utilise la langue introduit d'abord le locuteur comme paramètre dans les conditions nécessaires à l'énonciation. Avant l'énonciation, la langue n'est que la possibilité de la langue...- dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde. La condition même de cette mobilisation et de cette appropriation de la langue est, chez le locuteur, le besoin de référer par le discours, et chez l'autre, la possibilité de coréférer identiquement, dans le consensus pragmatique qui fait de chaque locuteur un co-locuteur. La référence est partie intégrante de l'énonciation.

Un énoncé est un « agencement de marqueurs plongés dans un système de référence munis d'un contexte spécifique et de contours prosodiques. » (Soubotnik in Ducard, Normand [2006 : 91])

Epsilon \underline{C} (epsilon) : Symbole de l'opération/relation primaire de repérage dans la théorie de Culioli.

Le symbole \underline{C} se lit « est repéré par rapport à ». Cette opération met en relation deux termes qui sont, dans l'ordre, le repéré et le repère. Ainsi, $a \underline{C} b$ se lit « a est repéré par rapport à b » ; a est le repéré et b le repère. Cette opération est l'opération fondamentale dans la TOE. L'opérateur \underline{C} peut prendre trois valeurs :

1) Valeur 1 : Repérage en différence. Le repéré et le repère sont irréductiblement différents et l'on a un repérage dissymétrique. Si le repéré est un terme auquel est associée la propriété /existence spatiale/ et si le repère renvoie à un lieu, on aura un repérage spatial ou localisation propre. Dans la TOE, le terme de *localisation* est communément employé, en particulier par Culioli pour **tout repérage en différence**, qu'il soit ou non spatial.

2) Valeur = : Repérage-identification. Dans le cas de l'identification stricte, c'est-à-dire intégrale, l'opérateur \underline{C} est comparable à un signe = et, comme dans la relation d'égalité, on peut permuter les termes sans que change la nature de la relation, donc sans qu'on ait à changer d'opérateur. Cependant, l'identification peut être partielle, comme dans le cas de la prédication de propriété.

3) Valeur w : Non-repérage ou repérage en rupture.

L'expression de l'opération de repérage \underline{C} est souvent le verbe *be*, souvent aussi une préposition, mais elle peut revêtir bien d'autres formes.

Epsilon miroir ϵ (*epsilon mirror*) : Symbole de l'opération/relation secondaire converse de l'opération primaire de repérage lorsque celle-ci a la valeur ¹.

Extraction (*extraction*) : Opération de détermination consistant, pour l'énonciateur, à isoler soit un ou plusieurs éléments d'une classe d'occurrences (discontinu) soit une quantité d'une classe de quantités (continu quantifiable) en les repérant par rapport à une situation.

1) Noms renvoyant à du discontinu : En anglais, le degré de détermination résultant d'une telle opération est marqué par les combinaisons de marqueurs $a(n) \dots \emptyset$ ou, au pluriel, $\emptyset \dots S$.

Il arrive qu'un élément soit isolé de la classe non pour être repéré par rapport à une situation particulière mais pour être repéré par rapport à la classe des Situations possibles. C'est ce qui se produit dans les énoncés définitoires. L'élément isolé est le représentant de la classe entière. Il s'agit de l'extraction-échantillonnage. Noms renvoyant à du continu : L'opération d'extraction n'est possible que s'il y a une classe de quantités et, donc, si à la notion pure en cause est associée la propriété / continu quantifiable/. En anglais, le degré de détermination résultant, pour un nom, d'une telle opération est marqué par la combinaison de marqueurs $\emptyset \dots \emptyset$. Dans certains textes de TOE, l'extraction est appelée *prélèvement*, en particulier lorsqu'il s'agit de continu. En grammaire moderne, on appelle extraction une opération qui consiste à extraire d'une phrase enchâssée un syntagme nominal (sujet) pour en faire le sujet ou l'objet de la phrase matrice.

Fléchage (*pinpointing*) = qualification différentielle : Opération de détermination consistant à conférer une spécificité qualitative à un ensemble d'éléments extraits d'une classe ou à une quantité prélevée ou à une classe entière. Il en résulte toujours une opposition entre l'ensemble, la quantité ou la classe considérée et le reste de la classe ou les autres quantités ou classes possibles.

En anglais actuel, les déterminants de fléchage sont : *the, this, that* et le génitif déterminatif aussi bien des pronoms (*my, your, his, her, its, our, their, whose*) que des noms (*John 's*).

La détermination qualitative ainsi conférée peut l'être soit par repérage par rapport au contexte soit par repérage par rapport à la Situation.

1) On aura un fléchage contextuel lorsque la détermination qualitative supplémentaire proviendra d'une anaphore ou d'une qualification par génitif, complément prépositionnel ou proposition relative.

2) Le fléchage situationnel peut être étroit ou large avec tous les degrés entre ces deux pôles.

3) Un troisième type de fléchage est le fléchage générique. Il est constitué par l'extension à toutes les classes de la démarche qui oppose the Earth à the Sun, c'est-à-dire le fléchage d'un élément d'une classe opposé aux autres éléments de la classe en tant que sous-classe de celle-ci.

Le fléchage est une opération de détermination qui vient « coiffer » d'autres

opérations résultant en des degrés de détermination inférieurs à celui que confère le fléchage : choix notionnel (qualification minimale), constitution de la classe (qualification minimale + opération rendant la quantification possible) extraction ou prélèvement (qualification minimale + quantification minimale) quantification secondaire (extraction/prélèvement + identification de la quantité).

Générique (*generic*) : Qui implique ou recouvre l'ensemble d'une classe. S'oppose à spécifique (qui ne concerne qu'un élément particulier).

Ce terme s'emploie surtout lorsqu'on s'intéresse à la **référence** (« large » ou « universelle », par contraste avec « étroitesse » et « singulière »).

Gradient (*gradient*) = échelle : L'Intérieur du domaine notionnel est constitué par un gradient d'occurrences allant en décroissant du centre organisateur à la frontière selon le degré de conformité de ces occurrences au centre organisateur.

Indénombrable (*uncountable*) : Dans la grammaire de l'anglais actuel, l'adjectif *indénombrable* qualifie le comportement morphosyntaxique des noms renvoyant à des notions pures auxquelles est associée la propriété /continu/ à l'exclusion de la propriété /discontinu/. Ce fonctionnement comporte l'incompatibilité avec le pluriel et la compatibilité exclusive avec les déterminants *little, a little, much*.

Instanciation (*instanciation/Filling in*) : Opération qui consiste à remplir au moyen de notions spécifiques les places d'un schéma de lexis. L'instanciation est une opération de choix notionnel.

Lexis (λ / *lexis*) : Ce terme a au moins deux acceptions différentes, dans la TOE.

1) L'expression « schéma de lexis » désigne un triplet de notions pures de la forme $\langle \xi_0, \xi_1, \pi \rangle$. Ce schéma inclut deux places de termes susceptibles de devenir les arguments d'un prédicat, ξ_0 1^{er} argument, ξ_1 2^e argument, et une place de terme susceptible de devenir prédicat, π .

2) On appelle lexis prédiquée la lexis résultant de l'application de l'opération de prédication à la lexis prédicable. Dans la TOE, on a pris l'habitude de représenter la lexis prédiquée par la formule

$a r b$, a renvoyant au 1^{er} argument, b au 2^e argument, r à la relation prédiquée ou prédicat. Lorsque deux des relations composant une notion de procès sont prédiquées en même temps, on a une lexis centrale où le prédicat r_1 renvoie à la relation prédiquée en priorité (π) et la relation supplémentaire est prédiquée par un prédicat annexe r_2 qui a pour 1^{er} argument la lexis centrale et pour 2^e argument le terme renvoyant à l'actant constituant le 2^e terme de la relation supplémentaire. Cela donnera un schéma prédicatif de la forme :

$(a r_1 b) r_2 c$

Linguistique (*linguistics*) : « Je définirais la linguistique comme la science qui a

pour objet le langage appréhendé à travers la diversité des langues naturelles. » (Culioli, 1982).

Linguistique appliquée (*applied linguistics*) : Application de théories et descriptions linguistiques à l'enseignement/apprentissage des langues.

Locuteur (*speaker*) : Littéralement, celui ou celle qui parle. Dans la pratique grammaticale courante, ce mot est synonyme d'énonciateur.

Marqueur (*marker*) : Dans la TOE, trace matérielle d'une des opérations de production d'un énoncé ou des relations résultant de ces opérations (association de propriétés primitives, prédication, déterminations énonciatives, etc.) ou encore d'une catégorie.

Un marqueur peut être un morphème : modification de la forme d'un mot (marqueur flexionnel), ou l'adjonction d'un mot distinct (marqueur analytique) ou une modification de la prosodie (marqueur prosodique). Selon Culioli (2002 : 174) « [...] ces marqueurs déclenchent des représentations qui vont agir entre elles, de telle sorte qu'à partir de cela, vous allez produire un texte, qui lorsqu'il est reconnu, va lui-même être interprété à partir de ces marqueurs. »

Méta opérateur (*metaoperator* ou *marker for higher complexity / upper level operations*) : Dans le cadre conceptuel d'Adamczewski, il s'agit d'un signe chargé de codifier une méta opération, c'est-à-dire un travail mental abstrait et complexe, qui présuppose des manipulations antérieures.

Modalité (*modality*) : Détermination énonciative d'une lexis prédiquée par laquelle l'énonciateur indique dans quelle mesure il attribue à ce qu'il prédique une valeur référentielle. L'énonciateur peut soit spécifier dans ce but le degré et les conditions de validité de la lexis prédiquée, soit se placer en-dehors de ce plan (passage au plan fictif).

On distingue 4 ordres de modalités :

1) Les modalités du 1^{er} ordre ou modalités fondamentales sont celles qui constituent, de la part de l'énonciateur, le choix d'un plan modal : plan de la conformité à ce que l'énonciateur considère comme un fait pour l'assertion (affirmative et négative) et l'interrogation, plan du fictif (irréel : l'énonciateur se place en dehors, se désengage de la relation aux faits) pour l'hypothétique, plan de l'intervention du linguistique dans l'extralinguistique pour l'injonction et la modalité performative.

2) Les modalités du 2^e ordre ou modalités de l'événement. Le plan modal est celui de la conformité à ce que l'énonciateur considère comme susceptible de devenir un fait sous certaines conditions (validabilité). On distingue : la projection dans l'avenir (visée) pure et simple, le possible, les modalités épistémiques (probabilité et éventualité). Ces modalités qualifient la relation de l'énonciateur à lexis

prédiquée tout entière.

3) Les modalités du 3^e ordre ou modalités appréciatives : jugement favorable, défavorable, de normalité ou d'anormalité.

4) Les modalités du 4^e ordre ou du Sujet de l'énoncé : volonté, modalités de contrainte (obligation, nécessité), modalités de propriété du Sujet (capacité, latitude, permission).

Ces modalités qualifient, non la relation de l'énonciateur à la lexis mais la relation du Sujet de l'énoncé au reste de la lexis.

En anglais actuel, les modalités sont exprimées soit par des auxiliaires spécialisés (les verbes défectifs : *can, may, must, ought to, shall, will*), soit par les verbes *be, have, go* combinés à la préposition *to*, soit par des adverbes (*not, never, perhaps, possibly, probably, etc.*), soit par des adjectifs (*possible, probable, impossible, etc.*), soit encore par l'ordre des mots (interrogation, injonction).

Monstration (*pointing*) : Action de montrer, à l'aide de signes verbaux (des « mots ») et/ou non verbaux (des « gestes », des « expressions des visages »). Il s'agit donc d'un **processus désignatif** de type élémentaire, qui est mis en place très tôt chez l'enfant et conserve une importance expressive de tout premier plan chez l'homme.

Non-certain (*qualified certainty*) : Zone modale dans laquelle l'énonciateur indique qu'il considère la lexis prédiquée comme validable mais non encore validée. La zone du non-certain correspond à celle du nécessaire.

Notion pure (*pre-syntactic notion*) : Ensemble de représentations résultant d'un filtrage et d'une restructuration de l'univers extralinguistique. Culioli (1981) définit ainsi la notion pure : « Les notions [...] sont des systèmes de représentation complexes de propriétés physico-culturelles, c'est-à-dire des propriétés d'objet issues de manipulations nécessairement prises à l'intérieure de cultures et, de ce point de vue, parler de notion pure, c'est parler de problèmes qui sont du ressort de disciplines qui ne peuvent pas être ramenées uniquement à la linguistique ».

On doit distinguer des notions simples, définissables la plupart du temps par « ce que signifie un mot », des notions complexes, constituées par la combinaison de plusieurs notions simples (par exemple la lexis <« chat », « dormir », « canapé »> ou <« cat », « sleep », « sofa »> résultant de l'instanciation du schéma de lexis par les notions « chat »/ « cat », « dormir »/ «sleep », « canapé »/ «sofa »).

En fait, une notion pure, c'est l'ensemble de représentations constituant les propriétés qui, filtrées par des contextes divers, vont émerger comme des significations diverses mais liées par un principe commun.

Notion énonciative (*uttering notion*) : Notion liée au repérage d'une relation prédicative par rapport à une situation d'énonciation.

Occurrence (*occurrence*) : Il y a occurrence chaque fois qu'a lieu une opération de quantification qui permet de distinguer la notion pure en unités discrètes (ces unités peuvent renvoyer à des éléments, des procès, des instants construits, etc.). Il faut distinguer trois cas :

- les occurrences possibles ;
- les occurrences notionnelles ;
- les occurrences effectives.

Opérateur (*operator*) : Marqueur d'une opération.

Opération (*operation*) : Terme emprunté aux mathématiques. Procédure s'appliquant à tel ou tel élément du groupe d'éléments linguistiques et permettant d'en tirer un autre élément linguistique bien déterminé, de même nature ou de nature différente. C'est l'énonciateur qui déclenche ce genre de processus.

Opération de détermination (*determination operation*) : Terme surtout employé pour désigner les marqueurs de détermination du nom (déterminants combinés à marqueurs de nombre).

Parcours (opération de) (*scanning operation*) : Opération de détermination sur une classe, un ensemble ou un domaine notionnel consistant, pour l'énonciateur, à envisager successivement tous les éléments sans en choisir aucun pour l'une des trois raisons suivantes :

- 1) Parce qu'aucun des éléments ne convient. C'est en anglais actuel, la signification de la combinaison de *any* quantitatif avec la négation.
- 2) Parce que l'énonciateur ne sait pas lequel convient. C'est la signification de tous les mots interrogatifs en français comme en anglais et, en anglais, de la combinaison de *any* quantitatif avec l'interrogation ; L'interrogation en oui-non est elle-même une opération de parcours des deux sous-espaces I et E du domaine notionnel de la lexis prédiquée.
- 3) Parce que tous conviennent également. C'est, en anglais, la raison de *any* qualitatif. En français, on a, dans ce cas, *tout* + SINGULIER.

Les déterminants et pronoms *chaque/ever* et *each* indiquent également le parcours d'une classe ou, plus souvent d'un ensemble.

Les adverbes *jamais/ever* et *never* indiquent une opération de parcours de la classe des moments, seule ou combinée avec une négation.

Dans les interrogatifs-relatifs composés anglais *whoever, whatever, wherever, whenever, however, -ever* renvoie à une opération de parcours alors que c'est l'élément interrogatif qui forme la première partie du mot qui renvoie à la classe parcourue, respectivement, classe des animés-humains, des inanimés, des

lieux, des moments et des qualifications possibles d'une occurrence de procès.

Préconstruit (*pre-constructed element*) : Se dit d'un énoncé ou d'une partie d'énoncé dont la construction antérieure conditionne certains phénomènes.

Prédicat (*predicate*) : Terme exprimant l'opération de mise en relation d'autres termes.

Dans un schéma de lexis, le prédicat est constitué par l'une des relations d'un schéma notionnel de procès. Le prédicat d'une lexis prédiquée est exprimé par le verbe. S'il est le seul prédicat de l'énoncé ou s'il est le prédicat d'une proposition principale, ce verbe sera à une forme conjuguée, sinon, il pourra être à une forme nominale. Avec une forme périphrastique, la relation notionnelle prédiquée est exprimée par la forme nominale et l'opération de prédication est exprimée par l'auxiliaire, la juxtaposition des deux éléments constituant ce prédicat.

Prélèvement (*quantity partition*) : Sur une notion pure pourvue du trait [+quantifiable], **opération** qui consiste à isoler une certaine quantité (souvent définie de façon circulaire comme « étant ce qu'elle est », ou par implicite contextuel comme « étant ce qu'elle paraît être dans la situation »). Concept appartenant à la théorie des opérations énonciatives de Culioli, souvent employé pour rendre compte d'outils « partitifs » comme *some*. Ce mot n'est d'ailleurs pas éloigné, par son sens, du plus traditionnel « partitif » (lit. « qui isole une partie du tout »). Toutefois, le phénomène de partition n'est pas relié à un travail mental, alors que le prélèvement renvoie explicitement à une opération.

Primitives (propriétés, relations) (*primitive properties, primitive relationship*) : On appelle propriétés primitives les propriétés associées aux notions ou constitutives de celles-ci qui résultent du filtrage et de la structuration de l'univers extralinguistique physico-culturel par les locuteurs.

Parmi les propriétés primitives, on peut citer les propriétés qui conditionnent les repérages spatiaux, les propriétés qui constituent la définition des rôles d'actants et les propriétés prises en compte dans les opérations de détermination (/discontinu/, /continu quantifiable/, continu non-quantifiable/).

Pronom (*pronoun*) : Élément anaphorique qui remplace un groupe nominal dont il tire sa référence et qui a été introduit antérieurement dans le discours. Il revoie à un antécédent avec lequel il s'accorde. On parle aussi de *proformes* ou de *substituts pronominaux*.

Propriété (*property*) : Qualité permanente donc définitoire d'un objet.

1) En termes notionnels, élément notionnel provenant du filtrage et de la restructuration de l'univers physico-culturel (extralinguistique). On parle alors de propriétés primitives. Certaines propriétés primitives sont associables à des notions

diverses, par exemple, la propriété /inanimé/.

2) En termes de types de procès, les états permanents sont des propriétés.

3) Certaines modalités se présentent comme des propriétés du Sujet de l'énoncé.

Quantifiabilisation (*quantifiabilisation*) : Opération de détermination consistant pour les notions pures auxquelles est associée la propriété /discontinu/, à construire la classe des occurrences et pour les notions pures auxquelles est associée la propriété /continu quantifiable/ à construire la classe des quantités.

En anglais actuel, lorsqu'il s'agit de détermination **nominale**, la construction de la classe des occurrences est indiquée par le marqueur Ø...S p. ex. dans *Tigers are almost extinct*. Il n'y a pas de marqueur spécifique de la construction de la classe des quantités qui semble appartenir au type d'opérations que Culioli appelle « enfouies » et ne se révèle que dans la possibilité de faire précéder un nom dont le degré de détermination est le prélèvement de *a quantity of*, ou dans la compatibilité des noms renvoyant à du continu quantifiable avec le marqueur de parcours *any* dans un énoncé négatif ou interrogatif (ex. *is Tea grown in India and China ?*).

Lorsqu'il s'agit de détermination verbale, la construction de la classe des occurrences est l'une des valeurs possibles des formes simples, en particulier le présent en anglais actuel.

Quantification (*quantification*) : Opération de détermination consistant à attribuer à une notion pure quantifiabilisée une valeur quantitative. Cela revient, lorsqu'il s'agit de discontinu, à isoler un certain nombre d'éléments de la classe d'occurrences, lorsqu'il s'agit de continu, à isoler une quantité de la classe des quantités. Pour les notions exprimées par des noms, la quantification primaire est inséparable de l'opération d'extraction. La valeur quantitative attribuée est le minimum de détermination quantitative, c'est-à-dire, pour le discontinu, la distinction unique/multiple, pour le continu l'indication d'une quantité non identifiée.

La quantification secondaire est une opération d'identification des quantités extraites, en termes objectifs (numération) ou subjectifs (appréciation) pour le discontinu, en termes subjectifs seulement pour le continu. Les marqueurs de quantification employés pour les noms renvoyant à du continu non-quantifiable prennent une signification qualitative.

Pour les notions de procès exprimées par des verbes, la quantification est opérée par ancrage dans le temps. L'ancrage dans le temps peut être défini comme la coïncidence avec un moment soit d'une occurrence prise en bloc, soit de la première et éventuellement de la deuxième borne.

Quantification universelle (*universal quantification*) : Quantification sur les parties d'une entité plurielle, c'est-à-dire une entité qui possède une structure en parties de la même nature que le tout.

Pour le pluriel morphologique des noms, cette structure correspond soit à un

ensemble de « groupes » ordonné par la relation « être une partie de ». (Rivière, Groussier [1997 : 146])

Quantifieur (*quantifier*) : Unité simple (ex. *many*, *much*) ou complexe (ex. *a handful of ...*, *a pair of...*) permettant d'isoler une quantité de « quelque chose ».

Référence (*reference*) : Relation entre un énoncé et la réalité extralinguistique à laquelle il revoie.

Cette relation n'est pas donnée mais construite. Elle passe, en particulier, par le filtre des notions. Les opérations de constitution d'un énoncé sont des opérations de construction de la référence.

Relation (*relation*) : Ce qui lie un terme à un autre. Toute relation est, entre autres, un repérage.

Les verbes et les prépositions renvoient à des notions pures constituées par une ou plusieurs relations. Les procès auxquels renvoient les verbes peuvent être définis comme des complexes des relations. Lorsqu'une relation est établie dans un énoncé et non antérieurement à celui-ci, c'est par une opération et on dit qu'elle est prédiquée. L'expression d'une relation prédiquée est un prédicat.

Relation prédicative (*predicative relation*) : Au sens le plus général du terme, une relation prédicative est une opération de repérage entre deux termes (ou arguments : a, b) par l'intermédiaire d'un opérateur (r) ou relateur. Cet opérateur peut être un prédicat mais il existe d'autres possibilités («s » en anglais par exemple). Cette opération de repérage (ou prédication), qui intervient avant les opérations d'assertion (prise en charge par un énonciateur en fonction d'une situation) est souvent appelée « lexis » dans la théorie des opérations énonciatives (voir Chuquet [1986 : 66]).

Repérage (*location*) : Concept fondamental dans la TOE. Opération de détermination d'un repéré par mise en relation avec un repère. Le repérage est l'opération de base dans la construction de la référence. Cette opération intervient à tous les niveaux.

L'opération primaire de repérage est symbolisée par l'opérateur \underline{C} , $a \underline{C} b$ se lit « a est repéré par rapport à b ». L'opération de repérage peut être dissymétrique ou symétrique.

Le terme de « repérage » est employé aussi bien pour l'opération que pour l'opération qui en résulte. D'après Culioli (2002 : 212), « cette notion de repérage [...] va vous permettre de ramener à des schémas de mise en relation des phénomènes qui à première vue apparaissent comme extrêmement divers, voire totalement disjoints. » Il explique aussi (*op. cit.*) que « [...] la notion de repérage appelle les questions suivantes : repérage de quel type? Entre quoi et quoi ? Selon quel critère ? Selon quelles règles ? »

Spécifique (*specific*) : Qui ne concerne qu'une unité, qu'un cas de ... Vocabulaire souvent employé lorsqu'on s'intéresse à la référence. S'oppose à générique, comme l'étroit s'oppose au large.

Sujet grammatical (*grammatical subject*) : Le Sujet dit « grammatical » est celui qui détermine l'accord verbal. Il vient s'inscrire au niveau syntaxique dans la phrase, elle-même constituée d'un item verbal qui entretient avec des nominaux des relations purement formelles : sujet, objet, complément prépositionnel. Cette structure syntaxique peut ensuite s'analyser en termes de procès (action, relation, etc.) auquel sont associés des participants (agent, bénéficiaire, etc.). En TOE, être ou notion pure auxquels est associée la propriété /Animé-humain/ et appelé C0.

Sujet de l'énoncé (*subject of the utterance*) : Repère central de certains repérages, en particulier modaux, existant explicitement ou implicitement dans un énoncé. Il y a une hiérarchie des éléments pouvant fonctionner comme Sujet de l'énoncé. S'il est dans l'énoncé un terme renvoyant au sujet énonciateur, c'est lui qui sera de préférence Sujet de l'énoncé. Ensuite viendront, par ordre et chacun en l'absence du précédent dans l'énoncé, un terme renvoyant au coénonciateur, à une tierce personne fortement déterminée, par exemple à propos de laquelle l'ensemble du texte contenant l'énoncé a été produit, à un animé non-humain de même fortement déterminé, enfin à un inanimé. D'une façon générale, en l'absence de déterminations directement énonciatives, le Sujet de l'énoncé sera constitué, pour un prédicat donné, par l'**actant principal** du procès ainsi prédiqué.

Syntaxme (*syntagma/phrase*) : Désignation qui s'applique à n'importe quel groupement, même occasionnel, opéré par des moyens syntaxiques (Benveniste [1974 : 173]). Élément ou groupe d'éléments formant une unité dans la chaîne syntaxique.

Groupe organisé autour d'un noyau d'éléments liés entre eux par des relations diverses, le groupe ayant la propriété d'assumer les mêmes fonctions syntaxiques que le noyau. Suite de mots constituant une unité ; réunion de plusieurs éléments en une organisation, une unité.

Syntaxme nominal (*noun phrase*) (SN) : Groupe formé par un nom (noyau), son déterminant, et d'éventuels modificateurs (épithète, complément prépositionnel, relative).

Syntaxme verbal (*verb phrase*) (SV) : Groupe formé par un verbe et ses divers auxiliaires.

Syntaxme prépositionnel (*prepositional phrase*) (SP) : Ensemble formé par une préposition et son régime.

Syntaxe (*syntax*) : On appelle syntaxe l'étude des structures apparaissant dans les énoncés. L'ordre des éléments, les contraintes de subordination, etc. font partie de la syntaxe.

Temps (*tense*) : Le mot renvoie à l'ensemble des formes verbales de toutes les personnes définies par des valeurs communes soit temporelles, soit aspectuelles soit modales soit mixtes. On dira qu'en anglais actuel, le prétérit est un temps.

Temps (*time*) : Le mot renvoie à la classe des moments repérés par rapport à T_0 .

Totalisation (*global quantification*) : Opération de détermination quantitative consistant à prendre en compte **en bloc** la totalité soit d'un ensemble, soit d'une classe, soit des parties d'un élément d'une classe.

En anglais actuel, le marqueur de totalisation est *all*. Le déterminant *every* renvoie à la succession d'un parcours et d'une totalisation. La totalisation peut être ordonnée après un fléchage. Dans ce cas, on a les déterminants *all the*.

Type : Ce nom a deux sens.

1) (*typical occurrence*). Il désigne une occurrence typique d'une notion pure susceptible de servir de centre organisateur dans la structuration du domaine notionnel.

2) (*lexical aspect*). On appelle type de procès (allemand *Aktionsart*) une sous-classe de procès répondant à une définition notionnelle donnée. Parmi les types de procès on peut citer les types /état/, /processus/, /action/, /changement/, /activité/, /procès borné/, /procès bornable/, /procès non-borné/, etc.

Zéro \emptyset (*zero element*) : Absence significative. Pour avoir un élément zéro, il faut avoir un inventaire fermé d'éléments organisé en système.

Par exemple, on peut parler de déterminant zéro parce que, dans les langues où cette classe syntaxique existe, l'absence de déterminant a un sens, c'est-à-dire une valeur, dans le système au sein duquel elle s'oppose aux autres déterminants. Ainsi, en anglais actuel, le déterminant zéro renvoie toujours soit à l'indétermination quantitative, soit à l'absence de toute quantification.

On ne peut parler d'élément zéro si l'absence est celle d'un élément appartenant à un inventaire ouvert, ce qui l'empêche d'avoir une signification parce que son absence ne peut alors s'opposer à la présence des autres termes qui sont en nombre infini.

Bibliographie

- Dubois, J. et al., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, Paris, [1994] 2002.
Groussier, M.-L. & Rivière, C., *Les mots de la linguistique. Lexique de linguistique énonciative*, Ophrys, Gap, 1996.
Guillemin-Flescher, J., *Syntaxe comparée du français et de l'anglais. Problèmes de traduction*, Ophrys, Gap, 1993.

- Lapaire, J.-R. & Rotgé, W., *Réussir le commentaire grammatical de textes*, Ellipses, Paris, 1992.
Neveu, F., *Lexique des notions linguistiques*, Nathan université, Paris, 2000.
Paveau, M.-A. & Sarfati, G.-E., *Les grandes théories de la linguistique*, Armand Colin, Paris, 2003.
Pottier, B., *Présentation de la linguistique. Fondements d'une théorie*, Klincksieck, Paris, 1967.